



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Reçu le 9/10/2018

L'ingénieure territoriale

Monsieur le Maire
MAIRIE
1 place de l'église
74350 CUVAT

Dossier suivi par : Béatrice GAUDILLAT

Tél. : 03.85.21.96.59

Mail : b.gaudillat@inao.gouv.fr

Mâcon, le 3 octobre 2018

V/Réf : courrier du 5 juillet 2018

N/Réf : CM/LM/BG-18-495

Objet : Projet de révision du PLU

Commune de Cuvat

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 5 juillet 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision du PLU sur la commune de Cuvat.

La commune de Cuvat est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Abondance ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Emmental de Savoie », « Raclette de Savoie », « Tomme de Savoie », « Gruyère », « Emmental français est-central » et « Pommes et Poires de Savoie ».

Les AOP et IGP ne sont pas listés dans le rapport de présentation, il serait souhaitable de les faire apparaître.

Le projet de PLU prévoit la construction de 150 à 160 logements dont une centaine sont d'ores et déjà réalisés. La mobilisation des dents creuses permettra la réalisation de 40 logements, la réhabilitation 5 à 10 logements.

Ces secteurs ne permettant que l'accueil de constructions individuelles, la commune prévoit un secteur en extension de 3000 m², doté d'une OAP, pour la réalisation de logements collectifs destinés à favoriser la mixité sociale et améliorer la fluidité des parcours résidentiels sur la commune.

Tout en encourageant la collectivité à finaliser l'approbation de ce PLU qui permettra de ralentir la consommation de foncier sur la commune, l'INAO considère qu'il conviendrait de revoir le tracé des zones U pour l'ajuster au plus près des constructions existantes afin de préserver au mieux les espaces.

Le projet de ZAE prévu dans le document d'urbanisme précédent n'est pas retenu dans le zonage du PLU, dans l'attente des études nécessaires à l'élaboration du dossier d'autorisation. Ce projet,

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

INAO-MACON@inao.gouv.fr

s'il obtient les autorisations nécessaires, sera réintégré au PLU par une procédure de mise en compatibilité par déclaration de projet. L'impact sur la consommation de foncier et sur les AOP/IGP devra impérativement être étudié et pris en compte dans le cadre de ces procédures d'autorisation.

Dans le contexte, considérant l'impact limité du présent projet de PLU sur les SIQO, l'INAO ne s'oppose pas au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,



Béatrice GAUDILLAT

Copie : DDT 74

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE MACON

37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON Cedex

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

www.inao.gouv.fr

INAO-MACON@inao.gouv.fr